



DSBA CHAMPS SUR MARNE
UM CONTRATS PRO 24733/50
15/17 RUE ALFRED NOBEL
77318 MARNE LA VALLEE

Réf. 10092 0042939 12

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE

Le **CREDIT LYONNAIS** - S.A. au capital de 1 847.860.375 Euros - dont le siège social est à LYON (69002) - 18, rue de la République et le siège Administratif à PARIS (75002) - 19, boulevard des Italiens - immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro B 954 509 741, inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.

Représenté par Madame Isabelle GEERTS
Agissant en qualité de signataire habilitée de l'U. M. Contrats Garanties de la D.S.B.A. CHAMPS Sur MARNE 24733 – 15/17, rue Alfred Nobel Champs sur Marne 77318 MARNE LA VALLE CEDEX 2

atteste avoir délivré une caution solidaire d'un montant de :

30.000,00 Euros (trente mille euros)

à la société **2 M - MER ET MONTAGNE**. Association loi 1901 dont le siège social est sis 16, rue du pont d'Avignon 91290 ARPAJON déclarée sous le N° 482 063 633. représentée par Madame Cendrine RAUZY épouse BERTHIER agissant en qualité de présidente

Cette garantie a été délivrée dans les conditions fixées aux articles L. 211-18 et R. 211-26 à R 211-34 du code du tourisme ainsi que par les dispositions de l'arrêté du 23 décembre 2009 relatif aux conditions de fixation de la garantie financière des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours.

Conformément aux dispositions susvisées, le cautionnement garantit le remboursement en principal des fonds reçus par la société susvisée en qualité d'opérateur de voyages, au titre des engagements contractés par elle à l'égard de sa clientèle pour des prestations en cours ou à servir et permet d'assurer, notamment en cas de cessation de paiements ayant entraîné un dépôt de bilan, le rapatriement des voyageurs.

Cette garantie couvre les activités de location de meubles saisonniers à usage touristique visées au b du deuxième alinéa de l'article L. 211-7 du Code du Tourisme.

Cette garantie prendra effet à la date d'enregistrement du Client au registre d'immatriculation prévu à l'article L. 141-3 du code du tourisme.

Fait à PARIS, le QUATORZE AVRIL DEUX MILLE DIX

Madame Isabelle GEERTS
Technicienne
CREDIT LYONNAIS
CHAMPS SUR MARNE

100.45592 10/05 1998 211